

# HISTORIQUE DES MASSES DES PARLEMENTS BRITANNIQUE ET CANADIEN

Par John McDonough  
Service de Recherche  
Bibliothèque du Parlement, Ottawa

La Masse qui est une partie essentielle des droits régaliens du Parlement, symbolise l'autorité de la Couronne exercée par l'assemblée élue. Ses origines se perdent dans l'antiquité, puisque depuis des temps immémoriaux les armes aient été associées au commandement tribal. Les croyances et les rites spirituels des anciennes religions ont contribué à conférer une signification mystique à ces symboles de l'autorité. Le sceptre et la Masse (des termes massue ou masse d'armes, un gourdin) sont les équivalents modernes de cette tradition historique.

La masse d'armes était l'arme qu'on utilisait le plus volontiers au Moyen âge et revêtait des formes diverses au gré de l'artisan ou du propriétaire. On y a vu le successeur du bâton ferré du 11<sup>e</sup> siècle, ou encore, de la simple trique de bois. Cette arme, qui n'était pas tranchante, pouvait être bien servir à enfoncer le casque ou l'armure de l'adversaire.

En tant qu'arme, elle a été étroitement associée aux évêques martiaux de la période médiévale, qui obéissaient à la règle canonique interdisant aux prêtres de verser du sang, en rappelant l'injonction "tous ceux qui se serviront de l'épée, périront par l'épée". La masse était une

arme idéale qui permettait aux prêtres d'interpréter à la lettre ces restrictions, en leur laissant toute latitude d'expédier leurs ennemis dans l'autre monde, d'un solide coup sur le crâne, sans verser une goutte de sang. Les fameuses tapisseries de Bayeux représentent William, Duc de Normandie et Odo, Evêque de Bayeux, portant des masses. La masse a continué à être utilisée comme arme jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, bien qu'il semble qu'elle ait plus tard servi davantage comme signe distinctif de caste. L'invention de la poudre à canon mit fin au corps à corps, réduisant d'autant l'utilité de la masse.

Les masses de cérémonie ont commencé à être utilisées sous les règnes de Philippe II en France et de Richard I en Angleterre. Un corps de Sergents d'armes était armé de masses et jurait de protéger la personne du Roi. Des masses devaient servir d'armes mais, au fur et à mesure que la sécurité du monarque est devenue moins problématique, elles ont graduellement assumé leur caractère symbolique actuel. Richard II avait limité à 30 le nombre de masses que devaient transporter sa garde personnelle. Les sergents d'armes étaient les gardes du corps du Roi; ils arrêtaient les contrevenants et assistaient le Lord High

Steward, lorsqu'il siégeait pour juger un pair du Royaume.

Au début du 13<sup>e</sup> siècle, apparaît la masse ornée de bijoux et de métaux précieux. Au cours de ce siècle, le droit d'avoir une masse a été accordé de temps à autre à différents organismes, y compris diverses universités et municipalités. Le Parlement a adressé à Richard II une pétition demandant qu'aucun sergent de ville ne soit autorisé à transporter la masse de la ville au-delà des limites de cette dernière.

Le Roi a rejeté la requête du Parlement. Les villes prenaient rapidement de l'importance, en particulier comme sources d'approvisionnement pour les troupes nombreuses dont le roi était susceptible d'avoir besoin pour sa prochaine guerre. Lorsque le monarque faisait cadeau d'une masse à une localité, il reconnaissait personnellement la fidélité et la dévotion de ses résidents. On espérait ainsi s'assurer leur loyal appui.

A la fin de la restauration, l'utilisation de la masse par les corporations municipales est devenue chose normale, bien qu'elle découle encore officiellement de la Couronne. La présentation de masses par de riches citadins à leurs concitoyens donnait lieu à un grand banquet et de longs discours. Ces masses ont pris une caractéristique supplémentaire assez intéressante. La couronne de l'extrémité était d'ordinaire construite de façon à ce qu'on puisse en dévisser la moitié de la partie supérieure. La partie détachée devenait alors une coupe d'amitié qui, après avoir été remplie d'un breuvage réconfortant, circulait à la ronde, pour le plus grand plaisir de tous les citoyens assemblés.

On ne possède que très peu de renseignements sur l'apparition de la masse au Parlement britannique. Il semble qu'elle ait été introduite vers l'époque de la séparation des deux chambres. Il est très possible que l'utilisation de la Masse portée par un Sergent d'armes au

service de l'orateur découle d'une pratique beaucoup plus reculée, alors que le roi convoquait et présidait la réunion. Le symbolisme de la Masse et du Sergent d'armes massier démontraient que le Parlement était approuvé par le souverain et agissait en son nom. Toute effusion de sang était interdite, mais le Sergent d'armes, à l'aide de sa Masse, pouvait effectivement mâter un récalcitrant sans faire un gâchis. La première mention écrite de la Masse remonte en 1344, lorsque les communes ont protesté contre l'utilisation des masses municipales, qui constituaient une atteinte à leurs prérogatives. On peut y voir la preuve que la Masse était alors utilisée par le Parlement. Il y a ensuite une description de l'élection de l'Orateur sous le règne d'Elisabeth. Une fois confirmé dans ses fonctions, "l'Orateur quittait la Chambre des communes, avec les autres membres, le sergent portant la Masse et ouvrant la marche devant l'Orateur, se trouvant en quelque sorte devant lui, jusqu'à son retour de la Chambre haute, ayant été présenté à la Reine"... Cela ressemble beaucoup au rituel suivi de nos jours.

On croit que la Masse à laquelle il est fait allusion a été la première Masse de l'Orateur en Angleterre. D'après la tradition, elle était en or massif et a mystérieusement disparu sous le règne de Charles I. Cela n'est toutefois pas solidement établi. Lorsque l'on essaie d'écrire l'histoire des Masses, sauf en ce qui concerne les plus récentes, la principale difficulté consiste à établir la distinction entre le mythe historique et les faits.

Il y a toutefois plusieurs incidents bien établis qui peuvent servir à illustrer l'importance de la masse, dans l'évolution de nos traditions parlementaires. En 1626, par exemple, un chahut a éclaté à la Chambre et le Sergent d'armes a essayé de clore la séance en enlevant la Masse. Au cours d'une autre occasion, le Roi Charles I a essayé de suspendre les délibérations du Parlement en envoyant chercher la Masse; inutile de préciser que les Communes n'ont pas obéi.

Vers la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le rôle essentiel de la Masse était reconnu dans les procédures de l'Assemblée législative.

M. Pym, un député des Communes, faisait remarquer en 1640: "une nouvelle doctrine veut que nous ne puissions rien faire sans la présence de l'Orateur ou de la masse." On a prétendu que les députés entretenaient cette théorie, afin de se protéger contre le risque d'une arrestation par le Sergent d'armes, dignitaire royal qui, sans la Masse, n'avait plus aucune autorité. C'est le 10 avril 1653, lorsque Cromwell a dissout le long Parlement, que ressort l'exemple le plus célèbre démontrant la nécessité de la Masse. Après avoir appelé ses soldats afin de vider la Chambre et avoir forcé l'Orateur à quitter son fauteuil, il a ordonné à un de ses hommes de prendre possession de la Masse:

"Débarrassez-moi de cette babiole. Il n'y a plus de Parlement. Le Lord se débarrasse de vous. Il a choisi d'autres instruments pour accomplir son oeuvre".

Cet incident eut malheureusement l'effet tout à fait contraire à celui qu'avait escompté Cromwell; en effet au lieu de faire de la Masse un objet ridicule et insignifiant, il n'est arrivé qu'à ancrer encore plus profondément la tradition voulant que la Chambre ne puisse siéger sans qu'elle se trouve à sa place. Lors de la restauration de la monarchie en Grande-Bretagne, en 1660, la Masse réintérait sa place à la Chambre.

Plus récemment, il est même arrivé que des députés luttent pour se l'approprier. Le 17 juillet 1930, un député nommé Beckett, a tenté de voler la masse afin de protester contre la désignation d'un autre député par l'Orateur. Une infraction semblable contre la Masse est considérée comme "un écart grossier de conduite"; l'inconduite de Beckett fut signalée à la Chambre.

La Masse constitue le symbole de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des Communes, comme se plaisait à le dire Lord Campion: "l'autorité de l'Orateur et de la Chambre sont indivisibles". Sans la masse, l'Assemblée n'est pas considérée comme étant réellement constituée et aucune délibération ne peut avoir lieu, car alors qu'on peut faire appel à un orateur suppléant, il n'y a aucun substitut à la masse.

Au fil des ans un protocole rigoureusement défini s'est établi quant à l'usage de la Masse. Les procédures britanniques et canadiennes au sujet du rôle législatif de la Masse sont très semblables. La fonction de l'Orateur de la Chambre des communes canadienne est identique à celle de son homologue britannique, sauf il n'est plus obligatoire qu'au Canada pour la nomination d'un nouvel orateur, d'obtenir la sanction royale. Cette innovation date du refus de Lord Dalhousie à la fin des années 1830, d'agréer la nomination de Louis Papineau comme Orateur de l'assemblée du Bas-Canada et, sauf dans certaines provinces, cela est devenu une pratique courante au Canada.

Lorsqu'une nouvelle Chambre a été constituée et procède au choix d'un Orateur, lors de sa première séance, la masse est déposée sur un coussin placé sur le plancher sous la table de la Chambre, c'est le greffier de la Chambre qui préside alors les travaux. Lorsque le nouvel Orateur prend place au fauteuil, la Masse est placée en travers sur la table, la croix et le globe vers les sièges des députés formant le gouvernement. Aucun député n'a le droit de passer entre le fauteuil et la table ou entre le fauteuil et la Masse lorsque le Sergent d'armes l'enlève de la table.

La masse est toujours devant l'Orateur lorsqu'il remplit ses fonctions officielles à la Chambre des communes. Elle précède toujours l'Orateur; c'est le Sergent d'armes qui la transporte sur son épaule droite; avant que l'Orateur ne s'agenouille pour réciter la prière, la

masse est déposée sur la table. Elle y demeure tant que l'Orateur occupe le fauteuil. La Chambre suspend fréquemment ses travaux, mais lorsqu'il n'y a pas d'ajournement, la Masse reste sur la table; lorsque l'Orateur revient, on poursuit les travaux comme s'il n'y avait pas eu d'interruption. Lorsque la Chambre se réunit en Comité plénier, l'Orateur quitte le fauteuil et un suppléant agit en qualité de président du comité. La Masse est alors placée sur deux supports fixés sous la table, à une extrémité; on la remet à sa place dès que l'Orateur revient au fauteuil. Cette façon de procéder a pu être quelque peu modifiée à la suite d'un incident curieux survenu à la Chambre des communes britannique le 6 décembre 1961. Au cours d'un débat orageux où la Chambre était réunie en comité, le fauteuil était occupé par l'Orateur suppléant qui a suspendu les travaux pour une demi-heure. Dans la confusion, on a alors oublié de déplacer la Masse qui est restée sur les crochets. A la reprise des travaux de la Chambre, la validité de la suspension a été mise en doute et les travaux, ont été suspendus jusqu'à ce que l'Orateur rende une décision le lendemain. L'Orateur a décrété que tandis qu'un acte de la Chambre, un vote, par exemple serait probablement invalidé si la Masse ne se trouvait pas à sa place habituelle, un acte du président ne serait pas annulé.

Lorsque l'Orateur n'arrive pas à obtenir le quorum pour qu'il y ait séance, la masse peut être utilisée, au début de la séance du jour, afin de forcer les députés qui siègent à des comités spéciaux ou autres à se rendre à la Chambre. Toute séance de comité est automatiquement dissoute dès qu'apparaît le sergent portant la Masse. Pour éviter que cela ne se produise, on envoie habituellement un messenger annoncer la venue du sergent d'armes portant la Masse, afin de permettre au comité de suspendre ses travaux. Lorsqu'un représentant de la Chambre haute vient aux Communes pour affaires officielles, il doit demander la permission d'entrer. Lorsque l'Orateur l'y autorise, il entre escorté par la

Masse. La présence de la Masse fait également partie intégrante de la cérémonie où les députés se rendent à la Chambre haute pour entendre le discours du Trône ou à d'autres occasions. Lorsque l'Orateur quitte la Chambre au moment de l'ajournement, la Masse le précède et est rangée dans son bureau jusqu'à la séance suivante.

Chaque fois que l'Orateur et les autres députés se déplacent en groupe, lorsque, par exemple, ils suspendent leurs travaux afin de se rendre à la barre de la Chambre des lords (Sénat) afin d'entendre le discours du Trône ou la sanction royale de projets de loi, ils sont précédés par le Sergent d'armes portant la Masse. A ces occasions, le sergent d'armes ne porte pas la Masse dans la Chambre mais la confie plutôt à l'un des portiers des Communes. Lorsque le Parlement doit être prorogé, le portier rapporte la Masse à la Chambre des communes et de là au bureau de l'Orateur où elle est soigneusement rangée. Ce n'est qu'en de rares occasions que l'Orateur de la Chambre a pénétré dans la Chambre haute précédé de la Masse, dans les cas, notamment, d'une mise en accusation, d'une requête pour mise en jugement et, si une condamnation a été obtenue pour le prononcé du jugement.

Si le Souverain assiste à une cérémonie officielle à l'extérieur de la Chambre des Lords (Sénat), comme ce fut le cas lorsque le Roi George VI assista, à Westminster Hall, à l'ouverture de la nouvelle Chambre des communes en 1950, la Masse est couverte d'un linge, le symbole devenant inutile en présence de l'autorité réelle. Quand les deux Chambres sont réunies pour assister à une cérémonie d'Etat, la Masse de la Chambre des communes est couverte en présence de celle de la Chambre des Lords (Sénat), indiquant ainsi que l'autorité royale au Parlement est transmise par la Chambre haute. En présence du Souverain même, les deux Masses doivent être couvertes.

Aux Chambres des communes britannique et canadienne, le pouvoir est symbolisé

par la Masse et étendu à son gardien, le sergent d'armes, sous la direction de l'Orateur. Le Sergent d'armes a comme fonction essentielle de veiller à ce que les ordres de l'Orateur soient exécutés. A la Chambre des Lords et au Sénat canadien, ce rôle est assumé par le Gentilhomme huissier de la verge noire, bien que ce soit son adjoint qui porte la Masse au défilé quotidien de l'Orateur et lors de certaines autres cérémonies. Selon Erskine May qui a rédigé sur la procédure parlementaire un ouvrage qui fait autorité, au début, il n'était pas habituel de prévoir de mandat officiel en vue de l'exécution des ordres de la Chambre des communes; le Sergent d'armes procédait alors à l'arrestation de personnes avec la Masse, sans aucune autorisation écrite. De nos jours, il met en état d'arrestation les étrangers qui s'introduisent à la Chambre ou qui s'y conduisent mal, et ce en vertu des directives générales de la Chambre et sans aucune instruction expresse. L'Orateur, muni de la Masse, a des pouvoirs semblables. May affirme aussi que lorsqu'un témoin est mis en état d'arrestation, la coutume veut, bien qu'il puisse y avoir exception, que le Sergent d'armes se tienne à la barre avec la Masse. Lorsque le Sergent d'armes porte la Masse sur son épaule, l'Orateur détient l'autorité exclusive: aucun député ne peut prendre la parole ni même poser de questions à la présidence. Pour tourner cette difficulté, on a maintenant pris l'habitude de laisser la Masse sur la table lorsqu'un témoin se tient à la barre, afin que tout député puisse lui poser des questions par l'intermédiaire de l'Orateur. Bien que la Masse doit portée par le Sergent, elle demeure sous le contrôle de l'Orateur.

La Masse actuellement utilisée à la Chambre des communes britannique date de 1660 et Sir Bryan Fell l'a décrite ainsi dans un ouvrage intitulé Houses of Parliament (1944):

"La Masse est de vermeil et mesure 4 pieds 10 pouces et demi de longueur. La tige

est constituée de trois segments, dont l'un est plus court, qui sont ciselés et se prolongent longitudinalement pour se terminer en roses et chardons. La tête est divisée en quatre panneaux qui portent respectivement une rose, un chardon, une harpe et une fleur de lys. L'ensemble est surmonté d'une couronne royale, du globe et de la croix. Au sommet, apparaissent les armes royales, le lion couronné et la licorne qui portent la jarretière et la devise Dieu et mon droit ainsi que les initiales C.R. La masse n'est pas poinçonnée et ne porte ni inscription, ni date, ni marque de l'artisan."

En réalité, la Grande-Bretagne possède onze Masses qui ont été acquises à l'époque des souverains Guillaume et Marie, le blason georgien y ayant été ajouté plus tard. Deux de ces Masses se trouvent à la Chambre des Lords, une à la Chambre des communes et les autres à la Tour de Londres. Elle sont la propriété personnelle du monarque et sont prêtées au Parlement comme symbole de son autorité. La conception des Masses de la Chambre et du Sénat du Canada s'inspire essentiellement de celles de Westminster. La Masse de la Chambre des communes du Canada est, à toute fins pratiques, une réplique exacte de celle de Grande-Bretagne, quelques ornements héraldiques canadiens y ayant été ajoutés.

On a laissé entendre que l'Angleterre possédait initialement douze Masses dont une aurait disparu et qu'il se pourrait que celle du Sénat canadien soit la Masse manquante, bien qu'il n'en existe aucune preuve. Comme celle de la Masse britannique, la tête de la Masse du Sénat canadien est partagée en quatre panneaux. L'un porte une fleur de lys, un autre une harpe; la rose et le charbon figurent ensemble sur le troisième panneau pour

laisser sur le quatrième l'espace nécessaire à l'apposition d'une réplique du grand sceau du Bas-Canada. L'application d'un grand sceau est exceptionnelle; le recours au blason est beaucoup plus fréquent. De part en part du sceau est surimposé l'inscription suivante: "ipso ducit opes animumque ferro", qui signifie: "De l'épée elle tire sa richesse et sa fermeté". C'est un élément unique qui ne semble pas faire partie du grand sceau initial. La citation est tirée des Odes d'Horace, IV 4, 59-60 et se rapporte à la vision qu'avait de son histoire le Canada français après la Conquête. Horace décrit comment Enée et son clan allèrent, après le siège de Troie, vers l'Occident pour fonder Rome et comment semblable au pin lorsque ses noires branches ont été débitées par de cruelles haches dans la pinède du Mont Algidas, il tire force et courage de l'acier qui l'a blessé. Plus on le réduit, plus il se renforce.

Il existe une grande confusion quant à l'origine de l'actuelle Masse du Sénat. Il est certain qu'une Masse a été utilisée au Conseil législatif du Bas-Canada et la présence du Grand sceau sur la Masse du Sénat constitue un indice. La première législature du Bas-Canada s'est réunie le 17 décembre 1792. Le 24 décembre, le Conseil ordonnait:

"Que le Sergent d'armes de cette Chambre soit muni d'une Masse servant à son usage et qui soit faite à l'image de celle du Sergent de la Chambre des Lords du Parlement de Grande-Bretagne..."

La première référence faite à l'utilisation de la Masse au Conseil législatif date de l'entrée en fonction d'un nouveau député le 7 février 1793. Malheureusement, aucun poinçon n'en indique la date de fabrication. Les spécialistes consultés à cet égard ont formulé de nombreux avis. Selon une interprétation donnée, les armes figurant sur la tête de la Masse datent du règne de Georges III (1791-1820). Un autre spécialiste consulté sur les matériaux et les proces-

sus de fabrication conclut qu'ils laissent supposer que la Masse a été fabriquée peu après 1840, bien qu'il soit possible que certaines parties aient été fabriquées plus tôt et aient antérieurement fait partie d'un ou d'autres objets.

Il semble peu probable que la Masse du Sénat soit la Masse originale du Conseil législatif du Bas-Canada. Des preuves montrent qu'une telle Masse a bel et bien existé et que si ce n'est pas celle du Sénat actuel, cette dernière en reproduit au moins certains des traits saillants. Selon une note figurant dans un ouvrage de Bourinot (1896), M. Jennings Taylor, qui a été pendant de nombreuses années le greffier adjoint du Sénat, avait déclaré que la Masse du Sénat avait bel et bien appartenu à l'ancien Conseil législatif de la province unie du Canada, qu'elle a été sauvée des flammes lors des émeutes survenues à Montréal en 1849, et qu'elle a été ultérieurement sauvée de deux incendies en 1854. Elle a, à nouveau, été épargnée des flammes grâce au courage du lieutenant-colonel Ernest J. Chambers, Gentilhomme huissier de la verge noire, lors de l'incendie qui a détruit une grande partie des édifices du Parlement en 1916.

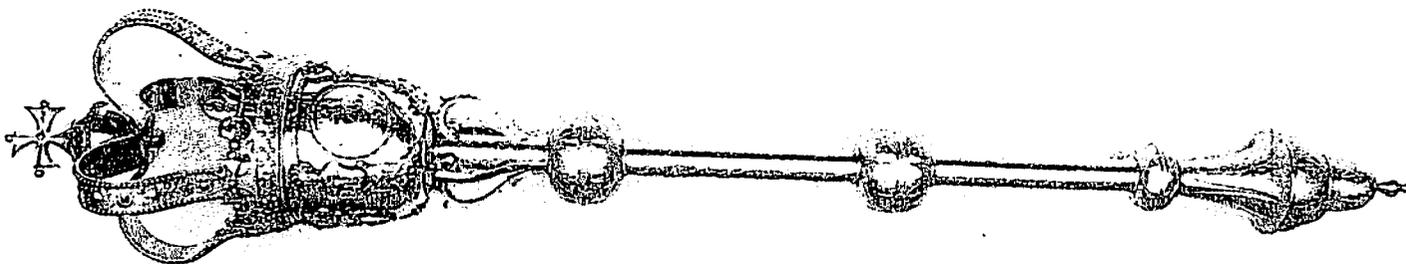
En 1792, le gouverneur Simcoe convoqua à Niagara (connue alors sous le nom de Newark) le premier Parlement du Haut-Canada. Même si la colonie était pauvre et en grande partie rurale et sous-développée, le gouverneur semble avoir voulu déployer les accessoires du Parlement à la vue de tous. On a probablement utilisé, lors de cette première assemblée, une Masse en bois très primitive, peinte en rouge et en doré, surmontée d'une couronne de minces bandes de cuivre. Il est certain qu'on a utilisé cette Masse dans le premier édifice parlementaire lorsqu'on l'a transféré à York (Toronto).

Au cours de la guerre de 1812-1814 avec les Etats-Unis, lorsque les Américains ont pris York et brûlé l'édifice du Parlement le 27 avril 1813, la Masse de la Chambre de l'assemblée du Haut-Canada

a été enlevée par le Commodore des forces d'invasion et conservée comme trophée précieux au musée de l'Académie navale américaine à Annapolis (Maryland). Plus de cent ans plus tard, le Congrès américain, à l'incitation du président F.D. Roosevelt et pour prouver sa bonne volonté, rendit la Masse au Canada à l'occasion des célébrations du centenaire en 1934. Le Sergent d'armes la portait lors de l'ouverture de la première session de la dix-neuvième assemblée législative de l'Ontario et elle a ensuite été déposée au musée royal de l'Ontario. On prépare actuellement une place d'honneur pour cette Masse dans l'enceinte des édifices du Parlement à Queen's Park.

On sait fort peu de choses de la masse qu'on a utilisée au Haut-Canada à partir de 1813 jusqu'à l'Union des deux Canada en 1841. Après l'Union, sir Allan MacNab, en qualité d'Orateur, recommanda l'achat d'une nouvelle Masse, qui fut obtenue en 1845. Faite d'argent et d'or,

elle était une réplique fidèle de celle dont se servent les Communes britanniques. Cette Masse a eu une histoire particulièrement étonnante. Elle a été volée par l'un des chefs de la bande d'émeutiers qui incendia l'édifice du Parlement place Youville, à Montréal, en avril 1849. Le sergent d'armes, pour la défendre, tira son épée du fourreau, mais il reçut du voleur un coup de manche de hache. L'intention des incendiaires était apparemment de détruire la Masse au cours d'une manifestation publique, mais elle fut sauvée et rendue à sir Allan MacNab le jour suivant. Elle fut de nouveau sauvée en 1854 lors de l'incendie des édifices du Parlement à Québec et, pour la troisième fois, quelques mois plus tard, lorsque l'édifice en préparation pour la nouvelle législature brûla à son tour. Le Parlement de l'Union a continué à utiliser cette masse jusqu'à la Confédération, où on l'a alors transférée à la Chambre des communes.



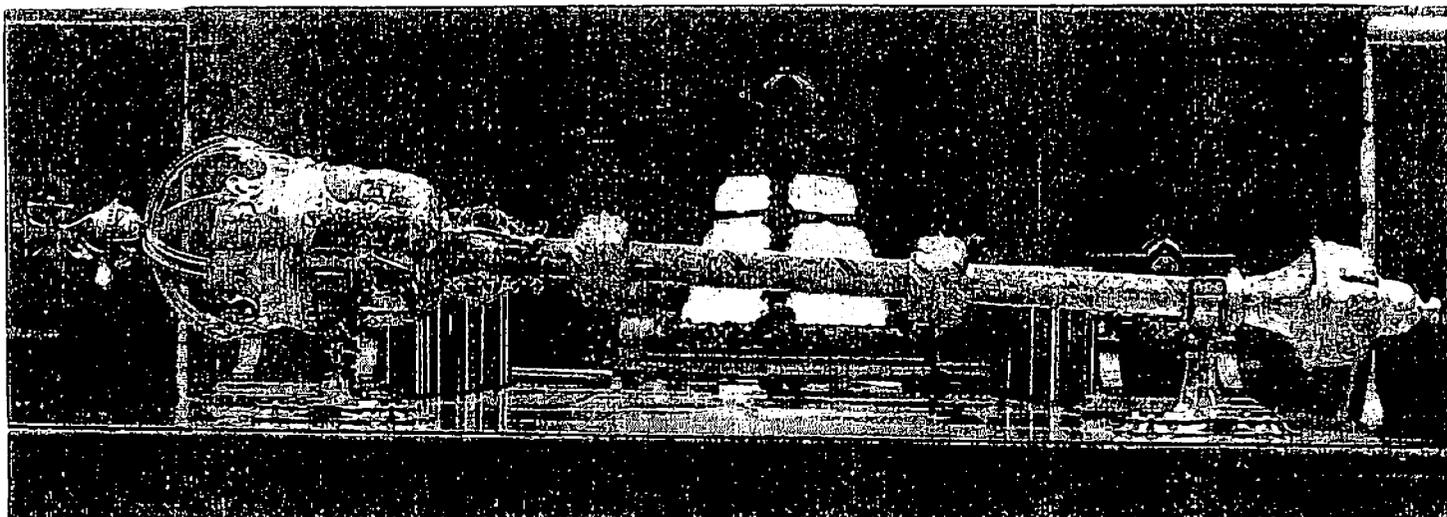
La Masse du Sénat

Le soir du 3 février 1916, les édifices du Parlement furent anéantis par un incendie. La Masse du Sénat fut sauvée, mais non pas celle de la Chambre des communes. Lorsque l'alarme retentit, chacun se précipita à l'extérieur sans penser à la Masse. Le colonel Smith, alors Sergent d'armes et gardien de la Masse, n'était pas présent à la Chambre au moment de l'incendie. Lorsqu'il entendit l'alarme, il essaya de pénétrer à l'intérieur du Parlement pour sauver la Masse, mais la fumée et les flammes l'en empêchèrent. Deux ou trois jours plus tard, lorsqu'on put pénétrer dans la Chambre, tout ce qui restait de la Masse était une petite boule d'or et d'argent, à peu près grosse comme le poing.

Après l'incendie, le Parlement siégea au Musée Victoria et la Chambre utilisa la Masse du Sénat en attendant de se procurer un nouveau symbole. Une Masse temporaire en bois fut bientôt acquise et utilisée pendant une brève période. En juin 1916, la ville de Londres fit don à

la Chambre des communes de sa Masse actuelle. Elle ressemble à celle qui avait été perdue dans l'incendie et contient les métaux qui ont été retirés des ruines. C'est un objet d'une grande beauté et un chef-d'oeuvre d'orfèvrerie. Elle est faite d'argent et de vermeil. La tête est divisée en quatre panneaux contenant les armes du Canada, la rose d'Angleterre, la harpe d'Irlande et le chardon d'Ecosse; la couronne royale surmonte chaque emblème et les initiales "G.R." sont placées de chaque côté. Dans les espaces qui dominent les figures, un castor a été travaillé en relief.

La Masse est le symbole par excellence de l'autorité du Parlement. Avec sa splendeur remarquable, elle sert à rappeler d'une façon très spéciale la dignité et l'ampleur de notre héritage et établit un lien entre nos traditions monarchiques et nos principes démocratiques. Les Masses du Sénat et de la Chambre des communes du Canada sont les témoins de l'évolution parlementaire canadienne.



La Masse de la Chambre des communes

En 1965, la Chambre des communes du Canada a prêté à la Chambre de l'Assemblée des Bahamas la Masse temporaire qui avait été utilisée en 1916.

Au cours d'une session particulièrement orageuse de l'assemblée bahamienne, en 1965, le chef de l'Opposition a lancé la Masse par la fenêtre et elle s'est cassé en deux. Lorsque l'Orateur de la Chambre du Canada, l'honorable Alan Macnaughton, apprit que cette Masse ne pourrait être réparée à temps pour la séance suivante de l'assemblée, il offrit de prêter la masse canadienne. Son geste fut hautement apprécié. La Masse fut bientôt rendue au Canada, fraîchement redécorée.



La Masse temporaire

UN AUTRE ARTICLE SERA PUBLIÉ DANS CE JOURNAL AU SUJET DES MASSES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES CANADIENS.

### LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

Abraham, L.A. et S.C. Hawtrey, A Parliament Dictionary, 2<sup>e</sup> édition (Londres, Butterworths, 1964)

Beauchesne, Arthur, Canada' Parliament Building: The Senate and the House of Commons, Ottawa

Clarke, l'hon. Charles, député provincial, "The Mace and its Use", Rose-Belford's Canadian Monthly and National Review, août 1881

Encyclopedia Britannica, volume 14, 1973

Fraser, Alister, G.A. Birch et W.F. Dawson, Beauchesne's Rules and Forms of the House of Commons of Canada with Annotations, Comments and Precedents, 5<sup>e</sup> édition (Toronto, The Carswell Company, 1978)

Gregg, Milton F., "The Mace". Notes pour une allocution devant le "Maritimes Women's Club", 1934, document inédit, Bibliothèque du Parlement, Ottawa.

Macnaughton, l'hon. Alan, "Allocution lors de la présentation d'une masse à l'Assemblée législative de l'île-du-Prince-Edouard", le 24 février 1966

May, Erskine, Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament. 18<sup>e</sup> édition, rédacteur principal: Sir Barnett Cocks (Londres, Butterworth & Co., 1971)

Paquette, Alcide. "The Senate Mace", recueil de documents rendus disponibles par M. Robert Fortier, greffier au Sénat, Ottawa

Wilding, Normand et Philip Laundy, An Encyclopedia of Parliament, 4<sup>e</sup> édition (Londres, Cossell, 1971).